

MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 15 juillet 2019

Sous la présidence de Monsieur Jean CONREAUX, maire

Nombre de membres en exercice : 22

Étaient présents : ETIENNE Robert - MOUTIER Gérard - REYMOND Andrée - GARNIER Martine - VALBON François - SEMIOND Gérard - SEMIOND Philippe - PAUL Jean-Lin - PRAT Eric - MOUGIN Rémi - CRUMIERE François - DE CLINCHAMPS Patrice

Absents excusés : GRANET Alice - SEMIOND Elodie - DUSSOL Mélanie - CARPENTIER Sandrine - BROUMAULT Olivier - SIAD Franck - CLERET DE LANGAVANT Maixent

Procurations : JEANNE Alain à REYMOND Andrée - CLOUET Jean-Michel à CONREAUX Jean
Madame Martine GARNIER a été nommée secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Les délibérations mentionnées ci-dessous sont consultables en mairie de Vallouise-Pelvoux

Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2019

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juillet 2019.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Délibérations

Délibération n°1 : APPROBATION DU PRINCIPE D'UNE CONCESSION SOUS FORME DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE CAMPING D'AILEFROIDE – REPRISE DE LA DELIBERATION N°3 DU 1ER JUILLET 2019

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°3 en date du 1^{er} juillet 2019, le conseil a approuvé le principe d'une concession sous forme de délégation de service public du camping d'Ailefroide, au vu du rapport préalable annexé à cette délibération. Monsieur le Maire expose que la forme et la durée de cette délégation, telles qu'elles sont indiquées dans le rapport préalable annexé à la délibération précitée, contreviennent aux dispositions de l'article R.3114-2 du Code de la commande publique. En conséquence, après avoir apporté les modifications nécessaires à la mise en conformité du projet, monsieur le Maire propose au conseil de se prononcer à nouveau sur le principe d'une concession sous forme de délégation de service public du camping d'Ailefroide au vu du rapport préalable annexé à la présente décision.

Délibération adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 45.

AFFICHÉ LE
18 JUL. 2019